

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 159-2022 établissant la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière déposée à la MRC de La Haute-Côte-Nord*, adopté par le conseil de la MRC le 17 janvier 2023, est entré en vigueur le 23 janvier 2023, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 23 janvier 2023.

(signé)

Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la MRC de La Haute-Côte-Nord, ayant son siège social au 26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public aux endroits désignés par le conseil, en date du 23 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 23 janvier 2023.

Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier par intérim